



SAISON 2011/2012

Cher(e) ami(e) sportif(ve),

Quelques recommandations essentielles pour la saison 2011/2012:

Dates et Horaires officiels :

- Championnat Masculin : **le samedi à 16h30**
- Championnat Féminin : **le samedi à 15h**

Ces dates et horaires sont impératifs en cas de non accord entre les 2 clubs sur un autre créneau au cours du week-end.

Note importante : dans le cas du choix d'un autre créneau ou d'avancement de la date, l'accord écrit des 2 capitaines doit être transmis au Président de la Commission Sportive Régionale au moins 15 jours avant en temps opportun.

Le Président de la Commission sportive et Responsable du championnat:

Monsieur Alain SAUGUES

74 rue Etienne DOLET

63000 Clermont-Ferrand

☎ 04.73.14.28.87 / 06 .08.47.80.99 / mail : alainsaugues@wanadoo.fr

En pareil cas, le club recevant a l'obligation de prévenir le juge-arbitre désigné au plus tard le lundi précédant la rencontre. A défaut, une amende de **16 €** sera appliquée.

Pas de dérogation quant à l'horaire de communication du résultat.

En tout état de cause, si vous pensez avoir un problème de réception, prenez contact avec votre adversaire le plus tôt possible.

Les seuls cas de report, qui peuvent susciter l'accord du Président de la Commission Sportive, sont les causes météorologiques ou particulières (sélections de joueurs ou joueuses ou mission de Membres du Comité Directeur de la Ligue composant l'équipe).

(Décision définitive : Samedi à 10 heures, le jour de la rencontre).

Saisie du résultat :

L'équipe recevante doit saisir le résultat sur le site **fftt.com** (avec le code du club) avant le dimanche 18h.

Cette obligation de saisir les résultats permettra une consultation immédiate de ceux-ci par les clubs sur le site fftt et un gain de temps appréciable pour le secrétariat de la Ligue.

Envoi de la feuille de rencontre :

Les deux premiers exemplaires des feuilles de match sont à envoyer **au plus tard le lundi suivant la journée officielle** à :

**Monsieur Alain SAUGUES
74 rue Etienne DOLET
63000 Clermont-Ferrand**

En respectant les délais :

- pour la communication des résultats, **vous permettrez à tous**, vous compris, **de consulter les classements sur le site fftt**,
- pour l'envoi des feuilles de rencontre, **vous permettez à la Ligue** de faire paraître les **résultats dans le journal « LA MONTAGNE »** le plus rapidement possible.

Pénalités :

Voir tarifs des pénalités financières joints.

Bonne saison, bonne chance à tous.

Le Président de la Commission Sportive

Il est rappelé que le secrétariat administratif, qu'il soit permanent ou bénévole, n'a aucun pouvoir de décision.